



<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des finances / Planification financière et services-conseils	<b>No SD</b> SD-2023-1407
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation des personnes habiles à voter; Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
<b>CADRE NORMATIF</b> En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13002 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement, d'ingénierie civile et d'accessibilité universelle ainsi que la construction d'un bâtiment de réemploi, et décrétant un emprunt de 4 441 000 \$ à cette fin.  de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13002 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement, d'ingénierie civile et d'accessibilité universelle ainsi que la construction d'un bâtiment de réemploi, et décrétant un emprunt de 4 441 000 \$ à cette fin.  de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13002 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement, d'ingénierie civile et d'accessibilité universelle ainsi que la construction d'un bâtiment de réemploi, et décrétant un emprunt de 4 441 000 \$ à cette fin.		